



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reconstruction du centre-ville de Lac-Mégantic : des projets durables

Lac-Mégantic, le 6 février 2015 – La Ville de Lac-Mégantic annonce des incitatifs financiers audacieux afin de favoriser la reconstruction de bâtiments durables de son ancien centre-ville. Plusieurs partenaires ajoutent leurs voix afin de soutenir les promoteurs et la Ville de Lac-Mégantic dans ce projet de reconstruction ambitieux.

«Aujourd’hui, nous faisons un pas de plus vers la reconstruction des nouveaux bâtiments de l’ancien centre-ville en intégrant les normes de construction durable dans un règlement de crédit de taxes», explique Richard Michaud, maire suppléant de la Ville de Lac-Mégantic. Ces crédits de taxes s’appliqueront en regard de l’approche choisie et le type de bâtiment, qu’il soit résidentiel, mixte ou commercial dans la zone établie par le PPU (Plan Particulier d’urbanisme) du centre-ville.

Les normes de construction choisies sont Novoclimat 2.0 et LEED (habitations et nouvelles constructions). «Grâce au support de nombreux partenaires qui accompagneront et soutiendront les promoteurs et la municipalité, la Ville de Lac-Mégantic, par son audace deviendra un modèle de reconstruction durable», explique M.Michaud.

« Je salue la décision de la ville de Lac-Mégantic qui, par son nouveau programme de crédit de taxes, opte pour des valeurs d’efficacité énergétique et de développement durable en privilégiant Novoclimat 2.0 et LEED pour la reconstruction de son centre-ville. Les résidents, les promoteurs et les constructeurs qui choisiront de participer au programme Novoclimat 2.0 investiront dans des habitations plus performantes et construites selon des exigences d’efficacité énergétique supérieures aux normes en vigueur » mentionne le ministre Pierre Arcand.

Rappelons que dans le cadre de la grande démarche de participation citoyenne, Réinventer la ville, les citoyens ont émis le désir que Lac-Mégantic soit une ville verte tournée vers les technologies durables.

Les partenaires

Le Conseil du bâtiment durable du Canada, section Québec et l’Association québécoise pour la maîtrise de l’énergie et Écohabitation sont des partenaires importants par leur soutien à la Ville de Lac-Mégantic et aux promoteurs dans ce projet de reconstruction.

L'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) est fière de soutenir grâce à sa démarche d'accompagnement de proximité, la Ville de Lac-Mégantic dans son projet de reconstruction, qu'elle veut un modèle de développement durable. Mathieu Gillet, vice-président et directeur de projets, précise « qu'il s'agit pour l'AQME d'un modèle qui servira les générations futures puisqu'il permettra de démontrer les bénéfices de la maîtrise de l'énergie, des technologies propres et des infrastructures durables pour le secteur municipal au Québec, secteur qui est en pleine réflexion quant à l'avenir de ses infrastructures ».

De leur côté, LEED Canada offrira aux promoteurs l'accompagnement et la certification gratuitement. «Pour sa reconstruction, la Ville de Lac-Mégantic s'est clairement engagée en faveur du développement durable. Écohabitation est très fier de poser une pierre à cet édifice, avec son service d'accompagnement *Municipalités Écohabitation*. Nous croisons quotidiennement des villes qui parlent d'inciter l'habitation durable sur leur territoire, mais rares sont celles qui passent à l'action», souligne Emmanuel B. Cosgrove, Directeur général de l'organisme et Évaluateur Senior LEED Canada pour les habitations. «Grâce aux incitatifs mis en place, le centre-ville de Lac-Mégantic comptera une densité impressionnante de bâtiments durables. Une démarche qui ne manquera pas d'inspirer toutes les municipalités québécoises!».

«Le Conseil du bâtiment durable du Canada, Section Québec félicite chaleureusement la Ville de Lac-Mégantic d'être pionnière au Québec pour l'adoption d'un programme d'incitatifs fiscaux qui encourage la certification LEED pour les nouvelles constructions sur son territoire », explique Robert Ladouceur , directeur général, Conseil du bâtiment durable du Canada, Section Québec.

Description du nouveau programme de crédit de taxes

En résumé, tous les promoteurs désirant construire selon les normes Novoclimat 2.0 et/ou LEED un bâtiment commercial, résidentiel ou mixte, dans la zone du centre-ville pourront bénéficier de crédits de taxes et des frais de certification. Ces mesures sont mises en place pour devenir un modèle de construction et surtout favoriser la reconstruction durable et rapide du centre-ville (zone PPU). Le nouveau programme de crédit de taxes s'inscrit dans le règlement 1612 pour la reconstruction du centre-ville.

Ces crédits de taxes s'ajoutent à ceux déjà existants tels que le programme de revitalisation et modifient en partie le règlement 1612 existant. «L'objectif est de favoriser la reconstruction durable du centre-ville tout en continuant de supporter les citoyens sinistrés», ajoute M. Michaud.

Ce crédit de taxes permet à tous ceux qui construisent dans le centre-ville (PPU) selon les normes des programmes Novoclimat 2.0, LEED Habitations ou LEED pour les Nouvelles constructions (NC) d'obtenir un crédit de taxes de 100% pour 3 ans (Novoclimat 2.0) à 5 ans (LEED).

De plus, les entrepreneurs qui construiront dans le centre-ville selon les critères de Novoclimat 2.0 ou LEED (Habitations ou NC) auront leurs frais de certification payés, correspondant à 5200\$ pour LEED Habitations et à un minimum de 6500\$ pour LEED NC (bâtiment $\leq 2\,500\text{m}^2$, 1,15\$/m² additionnel).

Fonds Avenir Lac-Mégantic

Ce Fonds créé après la tragédie a toujours eu comme objectif d'aider la reprise économique et la reconstruction de la ville. Les règles énoncées dans le règlement 1612 et s'adressant aux sinistrés du centre-ville et du quartier Fatima demeurent sensiblement les mêmes. À ce jour, près de 1 million \$ a été investi dans la communauté et plus de 2,2 millions sont engagés.